

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA17-(C-4.1)-003

Règlement sur la circulation et le
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

À la séance ordinaire du 4 avril 2017, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

- L'enlèvement de la signalisation délimitant une zone de débarcadère réservée pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face au 12172, avenue Clément-Ader;
- De conserver toute autre signalisation existante.
- Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Alain R. Roy
Secrétaire d'arrondissement